

Annexe 4

**Demande d'occupation du domaine public - commerces sédentaires**

**A DEPOSER AVANT LE 1^{er} OCTOBRE DE L'ANNEE EN COURS POUR L'ANNEE SUIVANTE
SAUF POUR UNE 1^{ère} DEMANDE (changement de propriétaire ou nouvel établissement)
(une demande incomplète ne pourra pas être traitée)**

Type d'occupation :

nouvel établissement

renouvellement

modification

changement de propriétaire (précisez le nom du prédécesseur) :

terrasse

étalage

chevalet publicitaire ou autre occupation commerciale

② Renseignements concernant le fonds de commerce

Nom de l'enseigne de établissement :

Nature de l'activité commerciale :

Forme juridique (SARL, EI, SA, SNC...) :

Numéro SIRET :

Adresse :

Surface intérieure du commerce (en m²) ouverte au public :

Tél. :

Mail :

Fax :

③ Renseignements concernant le demandeur (représentant légal)

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Fax :

④ Descriptif de l'occupation du domaine public

Adresse de l'occupation :

Surface demandée (en m²)¹⁴ :

Largeur du trottoir existant :

Largeur de l'occupation¹⁵ (en mètre) :

Jour(s) d'exploitation :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

Horaires d'exploitation¹⁶ :

Observations :

⑤ Descriptif du mobilier utilisé ou envisagé

<i>Type de matériel</i>	<i>Nombre/dimensions</i>	<i>Type de matériaux (bois, plastique....)</i>	<i>Couleur</i>
Tables			
Chaises			
Parasols			
Etals			
Jardinières			
Chevalet publicitaire ¹⁷			
Appareils de cuisson			
Distributeurs automatiques (boissons, nourriture)			
Autre :			
Autre :			
Autre :			

14 Il s'agit de la surface maximale de déploiement sur le domaine public.

15 L'occupation du domaine public doit garantir un passage minimum de 1,40m permettant la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les installations ne devront ni gêner l'accès aux bornes à incendie et ni empêcher l'accès aux entrées et sorties des immeubles, parkings et voies de sécurité.

16 Les horaires d'ouverture et d'exploitation des débits de boissons sont régis par arrêté préfectoral auquel il conviendra de se conformer.

17 Un seul chevalet est autorisé par enseigne.

⑥ Pièces à joindre

En cas de renouvellement sans modification des installations ou du mobilier :

- ne remplir que les parties ① à ③

et produire les documents suivants :

- extrait Kbis du registre de commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité,
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité.

Pour toutes les autres demandes :

- copie de la pièce d'identité du demandeur,
- extrait Kbis du registre de commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité,
- titre d'occupation régulière des locaux : copie du bail commercial (1ère et dernière page) comportant les informations sur le bailleur et le gérant, ou le titre de propriété ou une attestation de propriété,
- une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs du mobilier utilisé ou envisagé (avec photos ou dessins),
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes,
- photos du commerce, de son environnement et des abords de l'installation projetée (trottoir, mobilier urbain, arbre ou plantation....),
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité.

⑦ Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à appliquer les dispositions du règlement d'occupation du domaine public et notamment à respecter la surface maximale qui sera autorisée, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation lorsque la Ville de Pessac le jugera utile.

Un cheminement piéton de 1,40m minimum sans obstacle devra être assuré.

Le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la vente de boissons auprès des services municipaux ainsi qu'à toutes dispositions réglementaires relatives à son activité.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Je soussigné(e) _____, certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée ainsi que les dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la Ville de Pessac, et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

A Pessac, le

signature du demandeur